

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation
		<input type="checkbox"/>	MCeX

CIRCULAIRE
Le 31 octobre 2008

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Fiducie houillère canadienne Fording (FDG-UN)
Acquisition

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent confirmer que le retrait de la cote à la Bourse de Toronto des unités de la Fiducie houillère canadienne Fording (« Fording ») a eu lieu à la fermeture du marché le 30 octobre 2008. Suite au plan d'arrangement entre Teck Cominco (« Teck ») et Fording, le livrable pour les options a été ajusté comme suit : 8 200,00 \$US; 24 actions subordonnées de catégorie B avec droit de vote de Teck (TCK.B) et un montant en espèces représentant 0,5 action subordonnée de catégorie B avec droit de vote de Teck. Pour plus de détails, veuillez vous référer à la circulaire de la Bourse no. 200-2008 ou à l'avis aux membres de la CDCC no. 2008-141 datés du 22 octobre 2008.

La Bourse et la CDCC recommandent fortement à tous les clients de se référer à la circulaire d'information de Fording/Teck pour toute question relativement à l'application de taxes aux détenteurs d'unités de Fording.

Le montant en espèces est fixé à **6,27 \$CA** représentant 0,5 action subordonnée de catégorie B avec droit de vote de Teck.

Par conséquent, le livrable par contrat d'options (symbole FDZ) est composé de :

- 1- 8 200,00 \$US*;
- 2- 24 actions subordonnées de catégorie B avec droit de vote de Teck (TCK.B);
- 3- **6,27 \$CA*** représentant 0,5 action subordonnée de catégorie B avec droit de vote de Teck.

*La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas par rapport aux changements de prix des titres également inclus dans le livrable.

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Circulaire no : 210-08

Veillez prendre note que seules les transactions de clôture seront permises sur les classes d'options ajustées.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques